

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternité

Service: ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél.: 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet:

Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Hauts-de-France sur le projet de création de résidence d'accueil rue Victore Hugo à Hellemmes

Le bureau du CRHH a été consulté le 15 octobre 2024 pour donner un avis sur le projet de création d'une résidence d'accueil dans le département du Nord, à Helemmes.

Le projet, porté par ARELI (qui est à la fois le bailleur et le gestionnaire du projet), consiste en la création de 24 places en résidence d'accueil à destination de personnes isolées sans enfants, sans âge limite minimum, dont les ressources devront être sous les plafonds de ressources PLAI (s'agissant du mode de financement à l'investissement de ces logements). Les personnes logées relèveront des publics prioritaires du PDALHPD (sortants de structures d'hébergement, hébergés chez un tiers, logement inadapté...), et devront posséder une autonomie suffisante pour vivre seule dans un logement, avec l'étayage éventuel d'un accompagnement à la réalisation des tâches quotidiennes si nécessaire. Elles seront connues du secteur de santé mentale et engagées dans une démarche de soins.

Le bailleur dispose déjà d'une longue expérience dans le domaine. Le modèle économique est bon, le lien avec le secteur psychiatrique est établi et les besoins sur le secteur sont avérés.

Suite à la présentation, le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur ce projet de résidence d'accueil.

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Pour le préfet et par délégation, le chef du service ECLAT,